

## Un observatoire de l'environnement franco-bulgare

par Serge Martin

Un observatoire de l'environnement a été inauguré dans les montagnes de Moussala en Bulgarie (Observatoire OM2). La mise en oeuvre de cette collaboration franco-bulgare, sous l'impulsion du professeur Jordan Stamenov, directeur de l'Institut de recherche nucléaire à Sofia, et de Jean-Pierre Carbonnel, directeur de recherche au CNRS et travaillant au laboratoire de Géologie appliquée à l'université de Paris-VI, concrétise la volonté de l'ambassade de France à Sofia de venir en aide à la science bulgare et de contribuer efficacement à la prise en charge des problèmes d'environnement en Europe de l'Est.

Les montagnes de Moussala sont situées dans le parc national de Rila (le deuxième d'Europe par sa superficie) et comportent le point culminant des Balkans (2 925 m). Elles assurent l'approvisionnement en eau de Sofia.

Une université d'été, réunissant scientifiques bulgares et français, s'est tenue en Bulgarie au mois de septembre 1993. Quatre domaines ont été identifiés : hydrosystèmes - cycles biogéochimiques - écologie, faune, flore - aménagements (tourisme, urbanisme, etc.) et sciences

humaines. Au mois de juillet prochain, se réuniront sur place les différents partenaires de l'Observatoire OM2 pour une campagne de terrain.

Actuellement centrée sur la coopération scientifique franco-bulgare, cette opération est en passe de s'élargir à d'autres pays de l'Europe centrale et orientale, comme la Roumanie.

Pour mieux fédérer les collaborations françaises, vient d'être créé le « Groupement scientifique pour l'environnement dans les pays d'Europe centrale et orientale » (association sous le régime de la loi de 1901). Il est envisagé de fonder un groupement d'intérêt scientifique (GIS) d'ici deux ans.

*Pour de plus amples informations, contacter:*  
Jean-Pierre Carbonnel, université de Paris-VI  
(tél. 44 27 63 26) ou Serge Martin - ministère de  
l'Environnement (tél. 42 19 17 50) ou Pascale Ebner -  
ministère de l'Environnement (tél. 42 19 17 29).

## Au Maroc

par Zineb Benrahmoune et Habib Benessahraoui

Le Maroc a pris une part active au processus préparatoire de la conférence des Nations unies pour l'environnement et le développement. Et, dès le lendemain de ce sommet, il a été procédé à la création d'un sous-secrétariat d'Etat, auprès du ministre d'Etat de l'Intérieur, chargé de la Protection de l'environnement. Les fonctions environnementales avaient été jusque-là exercées par la Direction générale de l'environnement.

Parallèlement à ce renforcement institutionnel et en vue de renforcer les actions de ce sous-secrétariat d'Etat, on a vu naître, entre autres, une cellule chargée de questions relatives à l'Environnement en mars 1993, au sein du ministère de l'Agriculture et de la mise en valeur agricole (MAMVA) et au sein d'autres départements ministériels.

Cette cellule a pour mission, tout en gardant une liaison étroite avec les différentes directions et établissements sous tutelle du MAMVA :

- d'aider à formuler des programmes sectoriels propres au département chargé de l'agriculture, en matière de gestion de l'environnement ; ce département étant particulièrement et principalement impliqué aux niveaux sectoriels dans la gestion et la préservation des ressources naturelles : sols, eau, faune et flore, patrimoine forestier, diversité biologique ;
- de mettre en place un système d'information approprié et relatif à la gestion écologiquement rationnelle des ressources naturelles ;

- d'apporter des propositions en matière de gestion des questions écologiques ;

- d'être à l'écoute de toutes les évolutions et innovations au sein de milieux spécialisés nationaux et internationaux (toujours en matière de gestion écologiquement rationnelle des ressources) et d'en assurer la diffusion ;

- d'attirer l'attention, chaque fois qu'il faut, sur tout risque potentiel encouru par les milieux naturels.

Une des toutes premières actions de cette cellule fut la tenue d'une journée d'information, en juin 1993, sur le thème « Agriculture-Environnement », qui a regroupé les représentants de toutes les directions et établissements sous tutelle du MAMVA, mais également ceux du sous-secrétariat d'Etat pour l'Environnement.

L'exposé fait au nom de ce dernier a notamment présenté les objectifs et les attentes de la Stratégie nationale pour la protection de l'environnement actuellement en cours d'élaboration, et qui concevra et mettra en oeuvre un plan national d'action pour l'environnement ainsi qu'un observatoire national de l'état de l'environnement ; ces exercices ne peuvent se faire sans la participation de tous les départements ministériels, dont, bien sûr, ceux de l'Agriculture ainsi que toutes les institutions de formation de recherche et de développement concernées, qui doivent prendre toutes les dispositions pour une participation active et une contribution à ce processus national.

Les débats ont alors porté sur les actions sectorielles du MAMVA pour le développement agricole durable et plus

particulièrement sur les divers impacts positifs et négatifs et constats concernant :

- l'intensification agricole et la gestion de l'environnement ;
- la surveillance du milieu naturel ;
- la maîtrise de l'eau d'irrigation et la protection de l'Environnement ;
- la protection des ressources naturelles et la lutte contre la désertification ;
- les aspects liés à la formation, la recherche et la diffusion de l'information.

A partir de ces idées forces, des recommandations ont été formulées et l'on a particulièrement insisté sur la nécessaire multiplication d'occasions d'information - sensibilisation - échanges : par l'organisation de journées régionales et thématiques sur les problèmes environnementaux, auxquelles seront invités les représentants de toutes les directions, directions provinciales de l'agriculture (DPA) et établissements sous tutelle du MAMVA.

Dans ce cadre, la cellule chargée de l'environnement a organisé les premières journées d'étude, portant sur « L'impact de l'aménagement pastoral sur l'environnement », les 11 et 12 novembre 1993, en collaboration avec la direction de l'Élevage et les DP A d'Oujda et de Figuig.

L'ensemble des intervenants a vivement mis l'accent sur la dégradation que connaissent les terrains de parcours dans l'Oriental, soumis notamment au défrichement en vue de la pratique d'une céréaliculture aléatoire, à une gestion irrationnelle de l'espace pastoral et à l'arrachage des ligneux pour les besoins domestiques - dégradation aggravée par la sécheresse qui a sévit sur la région pendant plusieurs années.

A l'issue des débats, six recommandations principales ont été formulées :

1. Etudier l'impact des interventions d'aménagement sur l'environnement pastoral en mettant en place, notamment, un dispositif de suivi régulier et rigoureux de l'état de l'environnement pastoral et en particulier de l'impact des différentes interventions sur les composantes physiques et biologiques des écosystèmes (ressources hydriques, points d'eau, ressources végétales et notamment les espèces particulièrement fragiles, ressources édaphiques particulièrement les bassins versants à gérer et à aménager en évitant l'érosion, la faune sauvage et les ressources cynégétiques).
2. Prévoir et planifier tout un dispositif et une organisation permettant de réduire la vulnérabilité des

éleveurs et celle de l'environnement durant les sécheresses sévères (« gestion de la sécheresse »).

3. Faire adhérer les autres institutions d'encadrement des éleveurs ou de faire concorder leurs objectifs de développement global et durable de la région ; on pense notamment à certaines banques dont la politique d'octroi des crédits est bien souvent contraire aux objectifs de protection de l'environnement pastoral.

4. Organiser les éleveurs dans leur déplacement sur les territoires mais aussi en renforçant entre autres les programmes de vulgarisation relatifs à la protection de l'environnement (déjà mis en place mais qui demeurent relativement insuffisants) et assurer une bonne répartition spatiale des troupeaux...

5. Améliorer les parcours dégradés, les réhabiliter et gérer rationnellement ces espaces en leur assurant la pérennité par le choix de techniques culturales aux effets les moins néfastes, d'espèces végétales et variétés sur la base de plusieurs critères liés à la productivité : l'appâtibilité, la

fixation du sol, la résistance au surpâturage, l'intérêt pour la faune sauvage.

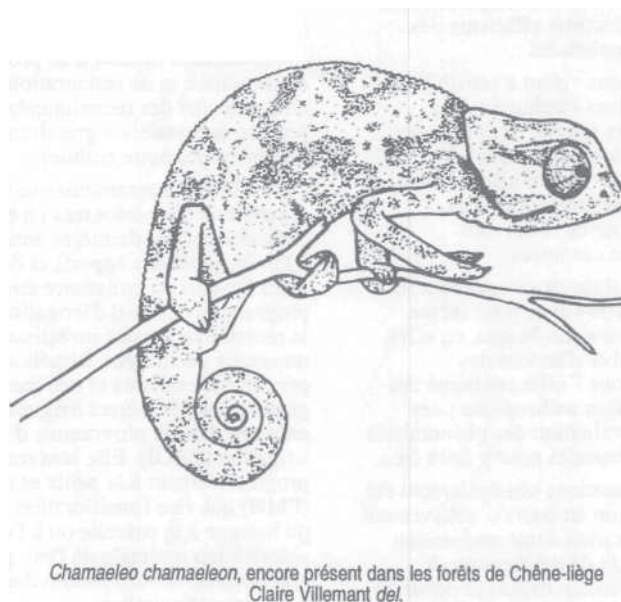
6. Enfin sensibiliser les populations aux problèmes de protection de l'environnement en véhiculant les messages visant cette protection, à travers la formation des vulgarisateurs, techniciens sur toute la problématique environnementale, l'intégration de manière explicite des programmes liés à l'environnement dans les composantes de chaque projet.

S'est dégagée, en conclusion, la

nécessité de concentrer les efforts d'écoute et de sensibilisation sur trois groupes-cibles, dont l'activité est intimement liée à la dégradation : les éleveurs (gestion de parcours), les femmes rurales (ramassage du bois et arrachage des buissons) et les agriculteurs (labours dans les zones soumises à l'érosion).

Les deuxièmes journées d'étude organisées par la Cellule environnement se sont déroulées les 11 et 22 décembre 1993 à l'Ecole nationale d'agriculture (ENA) de Meknès et ont porté sur les « aménagements fonciers et la conservation des sols » avec pour mission de présenter, d'analyser les différentes actions d'aménagement foncier et d'étudier leurs répercussions sur la conservation des sols et la qualité des terres agricoles.

A l'issue des exposés, débats et visite de terrain, l'assistance a insisté sur la nécessité de mener un large programme de vulgarisation des techniques et opérations d'aménagement fonciers (techniques du MAMVA et agriculteurs) surtout que les opérations d'aménagement foncier connaissent aujourd'hui un visage nouveau et qu'elles commencent à prendre une grande importance dans les activités du MAMVA.



Les différents aspects liés à ces aménagements étant mal couverts, il semble absolument nécessaire de renforcer les programmes de recherche en matière d'aménagement mais surtout d'orienter la formation en Sciences du sol ; enfin, les efforts des différentes structures qui opèrent dans le domaine des aménagements fonciers étant dispersés, il convient de mieux les coordonner pour une utilisation plus efficiente des expériences et des moyens techniques et financiers disponibles.

D'autres recommandations mais à caractère spécifique et dont nous ne signalerons que les plus pertinentes, ont été formulées et ont porté sur :

- la nécessité d'activer la réalisation des études pédologiques sur la totalité de la surface agricole utile (SAU) nationale ;
- l'importance d'appuyer les dossiers techniques par des études d'impact et socio-économiques avant toute intervention pour tenir compte des exigences locales et surtout garantir un meilleur aboutissement des opérations d'aménagement ;
- le recensement des études et expériences acquises, dans ce domaine dans le but d'une utilisation efficiente des compétences et les possibilités nationales ;
- l'engagement de toutes les actions visant à sensibiliser les pouvoirs publics et les instances impliqués dans l'aménagement du territoire sur la gravité des pratiques d'utilisation des terres agricoles à haut potentiel de production à des fins non agricoles et leur affectation à l'urbanisation notamment. Des mesures juridiques, techniques et administratives, pour ce faire, sont nécessaires pour la production de ces terres.

Les troisièmes journées de la Cellule environnement se sont tenues les 23-24 et 25 juin 1994 avec pour thème « La lutte contre la désertification ». Le Maroc, en effet, subit depuis déjà un certain nombre d'années des phénomènes de désertification sous l'effet conjugué des conditions climatiques et de l'action anthropique ; ces journées ont été consacrées à l'évaluation des phénomènes de désertification et des actions menées pour y faire face.

Par la même occasion, des informations ont également été données, concernant la négociation en cours d'achèvement au niveau de l'ONU pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification (à laquelle le Maroc participe activement depuis le début du processus par des représentants de notre cellule et de la DEFCSf

A ce propos, il faut signaler qu'un Comité national de lutte contre la désertification a été créé au sein du Conseil national de l'environnement (CNE) afin de jouer un rôle décisif dans l'actualisation du Plan national et le suivi de sa mise en oeuvre.

Un projet de décret a été récemment adopté et tend à réviser le texte portant création du CNE en vue de dynamiser cette instance de concertation et d'en renforcer le rôle.

Outre son rôle d'organe consultatif d'animation et de contribution à la définition de la politique environnementale, le CNE sera amené à coordonner et à assurer le suivi de la recherche en matière d'environnement et la promotion de son développement. De même qu'il a le rôle d'émettre un avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires touchant à l'environnement ainsi que sur les projets et les programmes de développement d'envergure qui lui sont

soumis susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement.

La composition du conseil s'élargit à l'ensemble des départements ministériels, en ayant un niveau de représentation au moins au rang de directeur des administrations centrales. En plus des conseils régionaux (correspondant aux régions économiques), il y aurait avec le nouveau décret, la création également de conseils de Wilaya ou provinciaux.

Parmi les autres composantes du grand programme approuvé très récemment par le gouvernement marocain et qui vise en priorité la durabilité des ressources naturelles et la préservation de la qualité de l'environnement et des conditions de vie du monde rural, il faut citer :

- le programme de développement et d'extension des parcs nationaux et réserves naturelles (le Projet d'étude et plans de gestion des aires protégées du Maroc qui a débuté en 1993 est en cours d'achèvement) ;
- l'élaboration d'une monographie nationale sur la biodiversité qui est en cours de négociation avec le PNUE ;
- le lancement bientôt d'un programme national de conservation et de restauration des terres agricoles (qui constitue une des recommandations fondamentales de la journée nationale « Agriculture-Environnement » organisée par notre cellule) ;
- et enfin les programmes qui visent la gestion rationnelle et optimale des ressources en eau au Maroc qui se caractérisent ces dernières années par des contraintes liées à l'irrégularité des apports et de leur rareté croissante face à des besoins en croissance continue. Il s'agit du programme national d'irrigation (PNI) qui vise avant tout la rentabilisation des investissements par l'équipement de nouveaux périmètres, l'amélioration de la productivité des périmètres existants et une meilleure maîtrise de la gestion des périmètres irrigués, laquelle action est déjà entamée dans le programme d'amélioration de la grande irrigation (PAGI). Elle sera renforcée et étendue progressivement à la petite et moyenne hydraulique (PMH) qui vise l'amélioration du rendement hydraulique du barrage à la parcelle ou à l'utilisation finale, la valorisation optimale de l'eau par les techniques culturales appropriées, la valorisation des ressources hydrauliques non conventionnelles.

Il faut citer également qu'une révision des textes législatifs et réglementaires est largement entamée pour tout ce qui se rapporte à la gestion des ressources naturelles.

Nous pouvons conclure en disant qu'une récente prise de conscience apparaît dans toutes les équipes gouvernementales marocaines ; de même, on assiste à un renforcement du mouvement des ONG, même si ce mouvement reste encore assez timide et embryonnaire pour jouer un rôle dynamique et opérationnel d'envergure dans le domaine de l'environnement.

Cellule environnement du MAMVA  
Habib Benessahraoui  
Institut agronomique et vétérinaire Hassan II  
BP 6202, Rabat-Instituts, Maroc.

(\*) Cette convention a été signée fin juin 1994, à Paris